

Madame Nooshkin Gale  
10 avenue Champaubert  
75015 Paris

**LRAR Paris le 18 mars 2026**

**Monsieur Sébastien GALLOIS**  
**Procureur de la République**  
près le Tribunal judiciaire de Rouen

Tribunal judiciaire de Rouen  
34 rue aux Juifs  
76000 ROUEN

**À l'attention de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Rouen**

**Objet : Signalement d'une situation grave – affaire concernant  
Madame Nooshkin GALE V– Commune de Cléon**

Monsieur le Procureur,

Nous souhaitons porter à votre connaissance une situation d'une gravité exceptionnelle concernant ma mère dont les difficultés ont débuté en 2020, lorsque la maire de la commune de Cléon a engagé une procédure à son encontre après des années de tensions et de souffrances. L'avocat alors chargé de sa défense, Maître Xavier de Lipski, n'a entrepris aucune démarche effective pour la protéger, ce qui l'a laissée dans une situation de vulnérabilité extrême. Ce dernier fait aujourd'hui lui-même l'objet d'une procédure devant la cour d'appel pour ses manquements professionnels.

Un nouvel avocat a depuis repris le dossier et a déposé des conclusions d'environ 70 pages accompagnées de plus de 120 pièces, le 7 janvier 2026 mettant en évidence non seulement des irrégularités graves, mais également des faits susceptibles de constituer des manœuvres frauduleuses de la part de la commune. Pendant ces années, ma mère a subi des atteintes continues à ses droits et à sa sécurité : impossibilité d'accéder librement à son jardin, transformation du terrain adjacent en zone constructible aggravant la situation, coupure récente de l'eau sans procédure préalable ni simple facturation, mesures vécues comme des pressions supplémentaires, saisie de son compte bancaire malgré les difficultés causées par cette situation, et maintien des charges fiscales alors même que le litige n'est pas résolu.

Pour des raisons de sécurité, elle a été contrainte d'abandonner en grande partie la propriété . Ces événements ont eu des conséquences dramatiques sur sa santé physique et psychologique, aujourd'hui profondément altérée. L'ensemble de ces éléments est détaillé dans les conclusions déposées, et l'affaire est désormais en attente d'être examinée par le juge, dans l'espoir qu'il soit enfin mis fin à ces difficultés persistantes.

Au regard de la gravité des faits, de la durée des souffrances endurées et de la vulnérabilité actuelle de ma mère , nous sollicitons respectueusement votre attention et votre assistance afin que cette situation soit examinée avec la diligence qu'elle requiert et que cessent les atteintes dont elle fait l'objet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de notre haute considération.

Nooshkin Gale

**Pièces jointes :**

- 4 mars — Lettre de contestation de saisie (signée)
- 7 mars — Lettre au tribunal relative à la saisie bancaire (taxe foncière)
- 9 mars — Saisie bancaire — taxe foncière (document signé)
- 19 janvier 2026 — Réponse du Préfet de Seine-Maritime
- 20 février — Courrier Rouen Eau
- Suspension de la taxe foncière